

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2007/2076(INI)
Procédure terminée	
Politique de l'UE pour le Caucase du Sud plus efficace	
Sujet 6.40.04.04 Relations avec les pays du Caucase	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		17/04/2007
		ALDE POLFER Lydie	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		07/05/2007
		UEN MALDEIKIS Eugenijus	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
26/04/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/12/2007	Vote en commission		Résumé
20/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0516/2007	
16/01/2008	Débat en plénière		
17/01/2008	Résultat du vote au parlement		
17/01/2008	Décision du Parlement	T6-0016/2008	Résumé
17/01/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2076(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54

Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/48801

Portail de documentation

Avis de la commission	INTA	PE392.366	11/10/2007	EP	
Projet de rapport de la commission		PE394.090	12/11/2007	EP	
Amendements déposés en commission		PE398.430	11/12/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0516/2007	20/12/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0016/2008	17/01/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)1176	27/02/2008	EC	

Politique de l'UE pour le Caucase du Sud plus efficace

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Lydie POLFER (ALDE, LU), la commission des affaires étrangères s'est prononcée en faveur d'une politique résolue de l'UE vis-à-vis des pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et réaffirme que les principaux objectifs de l'Union pour cette région sont la transformation de ces pays en États sûrs, pacifiques et capables de contribuer à des relations de bon voisinage dans la région. Pour parvenir à ces objectifs, l'Union doit mener toute une série de politiques qui peuvent se résumer comme suit :

Politique européenne de voisinage (PEV) : si les parlementaires se disent satisfaits des progrès déjà accomplis par ces pays, ils considèrent que beaucoup reste à faire pour renforcer l'intégration et la coopération régionales. Ils estiment à cet égard que la PEV offre un excellent cadre pour ce type de coopération afin de créer un espace de stabilité, de démocratie et de prospérité dans le Caucase du Sud. Attachés à une approche globale et multilatérale des relations, les députés demandent un approfondissement du dialogue politique régulier avec l'Union européenne (notamment en matière PESC) et prient ces pays de ne pas faire obstacle à projets transfrontaliers financés par l'UE. Ils demandent notamment une coopération renforcée dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'en matière de gestion des frontières et de lutte contre le terrorisme.

Démocratie, droits de l'homme et État de droit : les députés soulignent les progrès incontestables accomplis par ces pays pour renforcer les structures démocratiques, l'État de droit et la protection des droits de l'homme. Mais des efforts supplémentaires sont nécessaires en matière de justice, de police, de gouvernance, de lutte contre la corruption et de promotion de la société civile. Inquiets des événements récents en Géorgie et notamment de la proclamation momentanée de l'état d'urgence, les députés appellent les autorités de ce pays à s'engager dans un dialogue sérieux avec les forces de l'opposition. Plus globalement, les pays du Caucase sont appelés à garantir la liberté d'expression, la liberté de réunion et des médias et à organiser des élections libres et démocratiques, gages de l'approfondissement des relations avec l'Union européenne. Il faut en outre renforcer les moyens d'action de la société civile et des ONG locales.

Les députés demandent également le ralentissement des dépenses militaires de ce pays.

Règlement pacifique des conflits : pour les députés, le règlement pacifique de « conflits hérités de l'ère soviétique » est capital pour assurer la stabilité politique et économique de la région. Il s'agit de conflits non résolus causés par des revendications territoriales et séparatistes. Les députés préconisent la mise en œuvre de programmes transfrontaliers destinés à rétablir la confiance en Abkhazie et en Ossétie du Sud, notamment. Ils soutiennent tout particulièrement l'initiative prise par le représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud d'ouvrir des bureaux d'information dans ces deux régions et demandent d'étendre le même type d'initiative au Haut Karabakh. Les parlementaires rejettent par ailleurs « toute tentative de puissances extérieures de créer des sphères d'influence exclusives » dans la région. Ils demandent ainsi à la Russie de s'abstenir de s'opposer à toute intervention de l'Union européenne dans la gestion des conflits et dans des opérations de maintien de la paix dans le Caucase du Sud.

Les parlementaires demandent également à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan de régler pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh et aux gouvernements turc et arménien de se lancer dans un « processus de réconciliation ».

Pour permettre aux conflits dits « gelés » de trouver une issue, les députés suggèrent l'organisation d'une conférence « 3+3 » sur la sécurité et la coopération dans le Caucase du Sud réunissant, d'une part, les trois États du Caucase du Sud et, de l'autre, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie.

Coopération dans les domaines de l'énergie et du transport : les parlementaires rappellent combien l'ouverture du gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum et celui de Bakou-Tbilissi-Ceyhan sont essentiels pour assurer la sécurité et la diversification des approvisionnements énergétiques en Europe. Mais bien qu'essentielles, ces infrastructures restent insuffisantes. Les députés demandent dès lors la création de corridors de transport viables qui diversifient à la fois les fournisseurs et les itinéraires (ex. : corridor énergétique transcasprien-trans-mer Noire et gazoduc Nabucco, les projets INOGATE et TRACECA reliant les régions de la mer Noire et de la mer Caspienne). Les députés rappellent que selon les estimations, les réserves de gaz et de pétrole de l'Azerbaïdjan resteraient exploitables pendant encore 15 à 20 ans. Des aides seront donc nécessaires pour favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans ce pays.

Autres observations : enfin, les députés demandent à être mieux informés de la situation politique et des mesures prises dans le cadre de la PESC dans cette région. Ils demandent en particulier que l'on assure plus de visibilité aux actions du Représentant spécial de l'Union

Politique de l'UE pour le Caucase du Sud plus efficace

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 25 contre et 23 abstentions, une résolution sur la politique de l'Union pour le Caucase du Sud.

En suivant la plupart des recommandations exprimées par le rapport d'initiative de Mme Lydie POLFER (ALDE, LU), le Parlement souhaite la mise en œuvre d'une politique résolue de l'UE vis-à-vis des pays du Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et réaffirme que les principaux objectifs de l'Union pour cette région sont la transformation de ces pays en États sûrs, pacifiques et capables de contribuer à des relations de bon voisinage dans la région. Le Parlement réaffirme, par ailleurs, qu'il faut que ces pays soient prêts à partager les valeurs européennes et à développer une « interopérabilité institutionnelle et juridique » entre eux et avec les pays de l'UE.

Pour parvenir à ces objectifs, l'Union doit mener toute une série de politiques qui peuvent se résumer comme suit :

Politique européenne de voisinage (PEV) : si le Parlement se réjouit des progrès accomplis par ces pays, il considère que beaucoup reste à faire pour renforcer l'intégration et la coopération régionales. Il estime à cet égard que la PEV offre un excellent cadre pour ce type de coopération en vue de créer un espace de stabilité, de démocratie et de prospérité dans le Caucase du Sud. Toutefois, une approche politique à l'égard de ces 3 pays ne peut ignorer leurs spécificités. Il attire notamment l'attention sur la situation géopolitique de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie vis-à-vis de l'Iran, de la Turquie et de la Russie et de l'intérêt croissant d'autres puissances comme les USA ou la Chine pour cette région. Il est donc essentiel d'accorder la plus haute priorité à la coopération avec ces pays et pas seulement dans le domaine de l'énergie. Le Parlement demande ainsi un approfondissement du dialogue politique avec ces pays (notamment en matière PESC) et prie ces pays de ne pas faire obstacle à projets transfrontaliers financés par l'UE. Il demande également une coopération renforcée dans les domaines de la justice et des affaires intérieures ainsi qu'en matière de gestion des frontières et de lutte contre le terrorisme. Il appuie en outre l'initiative de la Commission d'étudier la possibilité de mettre en place un accord de libre-échange avec la Géorgie et l'Arménie et considère que la politique commerciale est un facteur clé pour assurer la stabilité politique et le développement économique du Caucase du Sud. Il constate, par ailleurs, que la Géorgie s'est retrouvée sous une intense pression « à la suite de l'embargo économique russe » et souligne qu'il est urgent de conclure un accord de libre-échange pour renforcer les relations entre l'UE et ce pays pour le soulager des effets pervers de l'embargo russe.

Démocratie, droits de l'homme et État de droit : la Plénière a amendé le rapport sur la question des droits de l'homme et est revenue sur chacun des pays visés pour étudier au mieux sa situation en la matière :

- en ce qui concerne l'Arménie, le Parlement salue les réformes politiques et institutionnelles internes entreprises par ce pays mais l'encourage à progresser encore dans le renforcement des structures démocratiques, de l'État de droit et de la protection des droits de l'homme. La Plénière souhaite en particulier une justice plus indépendante, des réformes dans les secteurs de la police, de la fonction publique et du gouvernement local, dans la lutte contre la corruption et dans l'épanouissement de société civile. De manière générale, l'Arménie est appelée à instaurer un dialogue constructif avec l'opposition afin de renforcer le pluralisme et de lutter contre la violence dans les établissements pénitentiaires ;
- en ce qui concerne l'Azerbaïdjan, la Plénière s'est voulue plus ferme et a fait part de sa vive préoccupation au sujet de la dégradation de la situation des droits de l'homme et de la liberté des médias dans ce pays. Elle demande aux autorités azerbaïdjanaises de relâcher immédiatement tous les journalistes encore emprisonnés en mettant un terme au recours abusif au droit pénal en matière de diffamation. La Plénière demande également de garantir la liberté de réunion et de n'imposer aucune limitation à l'action des partis politiques dans la perspective des élections de 2008. Il faut également empêcher toute violence policière ;
- en ce qui concerne la Géorgie, la Plénière estime que, suite de la "révolution rose", ce pays a entrepris des réformes de grande envergure. Le Parlement préconise toutefois de nouveaux progrès en matière de gouvernance pluraliste et de dialogue avec l'opposition, d'indépendance du système judiciaire, de tolérance zéro à l'égard des violences policières, de réforme de la justice pénale. Les autorités géorgiennes sont également appelées à respecter les droits de propriété, la liberté de réunion, d'expression, le droit des minorités et la liberté des médias. Le Parlement réitère son soutien aux efforts consentis par la Géorgie pour réformer le pays sur un plan tant politique et qu'économique et le félicite pour la tenue d'élections libres le 5 janvier 2008. Les députés y voient y voit un « jalon supplémentaire sur la voie d'une plus grande ouverture démocratique » ainsi que le signe du renforcement et de la consolidation des institutions démocratiques en Géorgie.

Globalement, la Plénière a appelée ces 3 pays à s'engager sans ambiguïté à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dans la mesure où il s'agit là de points essentiels dans le cadre des relations futures entre l'Union et ces pays. Dans ce contexte, le Parlement demande à la Commission de négocier la mise en place de sous-commissions des droits de l'homme avec chacun de ces trois pays pour assurer un meilleur suivi des progrès dans ce domaine.

La Plénière a également invité la Commission à rapprocher les ONG et les représentants des sociétés civiles du Caucase afin de favoriser la compréhension mutuelle et le dialogue.

Règlement pacifique des conflits : pour le Parlement, le règlement pacifique de « conflits hérités de l'ère soviétique » est capital pour assurer la stabilité politique et économique de la région. Il s'agit de conflits non résolus causés par des revendications territoriales et séparatistes. Le Parlement préconise la mise en œuvre de programmes transfrontaliers destinés à rétablir la confiance en Abkhazie et en Ossétie du Sud, notamment. Il soutient tout particulièrement l'initiative prise par le représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud d'ouvrir des bureaux d'information dans ces deux régions et demande d'étendre le même type d'initiative au Haut Karabakh. Le Parlement rejette par ailleurs « toute tentative de puissances extérieures de créer des sphères d'influence exclusives » dans la région. Il demande ainsi à la Russie de s'abstenir de s'opposer à toute intervention de l'Union dans la gestion des conflits et dans des opérations de maintien de la paix dans le Caucase du Sud et invite l'Arménie et à l'Azerbaïdjan à régler pacifiquement le conflit du Haut-Karabakh car tout retard dans le règlement de ce conflit compromet la stabilité de la région toute entière. Réaffirmant son soutien à l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, la Plénière réaffirme son soutien au groupe de Minsk de l'OSCE (pour le règlement de la question du Haut-Karabakh) tout en regrettant le manque d'avancées dans les négociations. Elle appelle les parties à permettre à tous les réfugiés de rentrer sereinement dans leurs foyers et demande également aux gouvernements turc et arménien de se lancer dans un véritable « processus de réconciliation ».

Pour permettre aux conflits dits « gelés » de trouver une issue, le Parlement suggère l'organisation d'une conférence « 3+3 » sur la sécurité et la coopération dans le Caucase du Sud réunissant, d'une part, les trois États du Caucase du Sud et, de l'autre, l'Union européenne, les

États-Unis et la Russie.

Coopération dans les domaines de l'énergie et du transport : la Plénière rappelle le prix qu'elle attache à l'ouverture du gazoduc Bakou-Tbilissi-Erzurum et de l'oléoduc de Bakou-Tbilissi-Ceyhan, dans la mesure où il s'agit de corridors énergétiques essentiels. Ces infrastructures contribueraient au développement économique global de la région et accroîtraient la sécurité et la diversification des approvisionnements énergétiques depuis l'Azerbaïdjan et le bassin de la mer Caspienne jusqu'en Europe. La Plénière demande toutefois d'associer l'Arménie au gazoduc et aux corridors énergétiques transcaspiciens. Ces infrastructures restent toutefois insuffisantes et c'est la raison pour laquelle le Parlement demande la création de corridors de transport viables qui diversifient à la fois les fournisseurs et les itinéraires (ex. : corridor énergétique transcaspien-trans-mer Noire et gazoduc Nabucco, les projets INOGATE et TRACECA reliant les régions de la mer Noire et de la mer Caspienne). Le Parlement rappelle que, selon les estimations, les réserves de gaz et de pétrole de l'Azerbaïdjan resteraient exploitables pendant encore 15 à 20 ans. Des aides seront donc également nécessaires pour favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans ce pays.

Autres observations : enfin, le Parlement demande à être mieux informé de la situation politique et des mesures prises dans le cadre de la PESC dans cette région. Il demande en particulier que l'on assure plus de visibilité aux actions du Représentant spécial de l'Union européenne dans le Caucase.